

Communiqué de presse sur la requête administrative au sujet d'une loi sur la formation continue

La Suisse a besoin d'une loi sur la formation continue. Maintenant!

150 organisations demandent au parlement d'agir

17.08.09. Quelque 150 organisations de toute la Suisse, parmi lesquelles 60 associations et 90 institutions de formation, demandent au Conseil fédéral et au parlement de réaliser le mandat constitutionnel de 2006 et de créer une loi sur la formation continue. Cette exigence a été lancée sous la forme d'une initiative administrative de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) remise aux autorités fédérales le 17 août à Berne. Une loi-cadre fédérale doit permettre d'assurer enfin la transparence dans l'offre hétéroclite de formations continues et d'en assurer la qualité.

En Suisse, la formation continue est un marché très dynamique et varié, qui manque de transparence et de règles claires. Chaque année, un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs est réalisé dans ce domaine. Le chaos régnant au niveau de l'offre rend une vue d'ensemble pratiquement impossible. Des questions auxquelles il est possible de répondre sans problème dans d'autres domaines de la formation restent sans réponse lorsqu'elles touchent à la formation continue. Quelle est par exemple la valeur d'un certificat de cours? Ou quelles offres sont reconnues en Suisse et à l'étranger dans le cas de formations continues plus approfondies? Ou encore quelle formation continue professionnelle apporte réellement un plus à une carrière? Comment, en tant que consommateur, peut-on évaluer la qualité d'un prestataire?

Chaque consommateur et chaque employeur investissant dans la formation continue de ses employés a le droit de savoir comment est utilisé son argent. Chaque employeur devrait savoir ce qui se cache derrière les certificats et les diplômes. Pour que cela soit possible, une réglementation mise en place par l'Etat est nécessaire. Il ne s'agit pas de réglementer un marché qui fonctionne, mais de créer la transparence au moyen de conditions-cadres adéquates sur des questions aussi importantes que la certification des diplômes, l'assurance-qualité, la reconnaissance des compétences ou l'accréditation des prestataires.

Un besoin incontesté

Dans la profession et la politique de la formation, cette problématique est connue depuis des décennies. Entre-temps, les premiers pas vers une solution ont été entrepris: le mandat constitutionnel de régler légalement la formation continue a été attribué à la Confédération en 2006. Mandaté par le Conseil fédéral, le DFE lui a remis en janvier 2009 son rapport sur la nouvelle politique de formation continue de la Confédération rédigé en collaboration avec le DFI. En plus d'un état des lieux complet, le rapport contient des recommandations en vue d'un consensus pour une loi sur la formation continue. Deux mois plus tard, le Conseil fédéral a décidé, sans donner de raisons, de ne pas publier le rapport et de geler provisoirement la question de la loi sur la formation continue.

Contre la lenteur du Conseil fédéral en matière de loi sur la formation continue

Les organisations et les institutions actives dans le domaine de la formation continue ne sont pas prêtes à accepter une stratégie de blocus. Un congrès organisé fin avril par la FSEA sur ce thème a montré que l'inertie du Conseil fédéral était source de mauvaise humeur généralisée, et pas seulement chez les organisations formatrices, mais également chez les partenaires sociaux, les associations économiques et les parlementaires de tous les partis gouvernementaux. Malgré des différences sur certaines questions, tous les camps s'accordent à exiger du Conseil fédéral la réalisation de son mandat constitutionnel et le règlement légal de la formation continue, et pas seulement dans dix ans.

Sur cette base, la FSEA lance une requête administrative avec les exigences suivantes:

Les organisations signataires demandent au Conseil fédéral et au parlement:

1. D'élaborer une loi sur la formation continue au niveau fédéral pendant cette année législative encore;
2. De soutenir la formation professionnelle et continue supérieures;
3. De mieux coordonner les activités de formation continue réglées de manière éparse dans les diverses lois fédérales (loi sur la formation professionnelle, loi sur l'encouragement de la culture, etc.) et cantonales.

Un large soutien à la loi sur la formation continue

150 organisations et institutions avaient signé cette requête à fin juin. Parmi celles-ci, on compte près de 60 associations nationales, cantonales ou régionales ainsi que 90 prestataires de toutes les régions suisses, parmi lesquelles des organisations privées, associatives et publiques. La requête a été signée au niveau des directions, c'est-à-dire par les directeurs et/ou les présidents des organismes concernés (voir la liste des organisations signataires en annexe).

Des associations professionnelles et de branche ainsi que des associations faitières des organisations d'employeurs, des conférences de formation continue cantonales, des écoles privées, des universités, des centres de formation professionnelle ou des organisations sans but lucratif font partie des organisations signataires. Tant la formation continue professionnelle que générale ou le secteur tertiaire et la formation professionnelle supérieure sont ainsi représentées.

Quel avenir?

La requête administrative a été conçue comme complément et soutien à l'initiative parlementaire «Formation continue» (09.426) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N), qui poursuit le même objectif et qui a également été présentée lors du congrès du 28 avril à Berne. L'initiative est à l'ordre du jour de la séance du 27 août de la commission CSEC-N. Elle exige la création de bases légales pour la réalisation du mandat constitutionnel ainsi que la clarification définitive de tout le secteur de la formation continue.

La requête administrative a été remise aux deux présidents de la CSEC, la conseillère nationale Josiane Aubert et le conseiller aux Etats Hermann Bürgi le 17 août au nom des organisations signataires de la FSEA dans le cadre d'une conférence de presse. Parallèlement, elle a été envoyée au Conseil fédéral et aux membres des deux commissions parlementaires de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC).

Pour toute question ou information complémentaire

Fédération suisse pour la formation continue FSEA, Oerlikonerstr. 38, 8057 Zurich,
www.alice.ch

Interlocuteurs:

Rudolf Strahm, président FSEA, 031 301 83 94, 079 689 51 01, rudolf.strahm@bluewin.ch

Dr. André Schläfli, directeur FSEA, 044 311 64 55, 079 405 45 90, andre.schlaefli@alice.ch